

# MAGEOS<sup>®</sup> MD

Sa puissance met tous les ravageurs en effervescence.

CEREALES	Seuil d'intervention	Dose/ha
 <b>Le puceron vecteur de la JNO</b> ( <i>Rhopalosiphum padi</i> )	Intervenir dès les premières infestations	70g/ha
 <b>La cicadelle des céréales</b> ( <i>Psammotettix alienus</i> )	Intervenir dès les premières captures	70g/ha

COLZA		
 <b>L'altise du colza</b> ( <i>Psylliodes chrysocephala</i> )	Intervenir lorsqu'au moins 3 pieds sont touchés sur 10 avec présence de morsures	50g/ha
 <b>Le charançon du bourgeon terminal</b> ( <i>Ceutorhynchus picitar</i> ) ( <i>Ceutorhuncus picitarcis</i> )	Intervenir 8 à 10 jours après les premières captures en cuvettes jaunes	50g/ha



- Une formulation exclusive en microgranulés effervescents et sans solvant
- Une efficacité optimale contre les ravageurs majeurs des grandes cultures (colza, céréales, pois ...)
- Un conditionnement pratique avec doseur pour un dosage plus précis

L'insecticide de vos cultures d'automne

 **BASF**  
We create chemistry

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

CULTURES	RAVAGEURS	TYPE TRAIT.	DOSE D'AMM	NB TRAIT.	DAR	ZNT
<b>GRANDES CULTURES</b>						
COLZA	Charançon du bourgeon terminal	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Charançon des siliques * (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
	Charançon des tiges *	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Grosse altise *	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Méligèthe *(F)	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
CEREALES (blé, orge, avoine, seigle et triticale)	Cécidomyie (F)	TPA	0.1 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m
	Pucerons des épis (PE)	TPA	0.08 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m
	Mouches mineuses	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Tordeuses (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Pucerons du feuillage (PE)	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Cicadelles	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
POIS PROTEAGINEUX (hiver et printemps)	Sitones Thrips Puceron vert (PE) Tordeuses du pois (F) Noctuelles défoliaitrices	TPA	0.08 kg/ha	2	14 j	5 m
BETTERAVES	Pégomyie	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
LIN	Thrips du lin (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
POMME DE TERRE	Doryphore (F)	TPA	0.08 kg/ha	2	21 j	5 m
TRAITEMENTS GENERAUX (sauf sur sorgho, maïs et chou rave)	Noctuelles terricoles Noctuelles défoliaitrices	TPA	0.07 kg/ha	2		5 m

Recommandation : ne pas dépasser 30 g/ha de matière active/culture ou 30 g/an en cultures pérennes.

\* Egalement homologué sur crucifères oléagineuses non alimentaires

(F) : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles.

(PE) : Emploi autorisé au cours des périodes d'excédents en dehors de la présence des abeilles.

# L'insecticide de vos cultures d'automne

**BASF**  
We create chemistry

## Mageos® MD

- Autorisation de vente : N°9700278
- Composition : 15% d'alphanéthrine
- Formulation : Granulés dispersables (WG)
- Usages et doses autorisés : (cf. recto + étiquette)

- Classement :

H302 : nocif en cas d'ingestion.



H335 : peut irriter les voies respiratoires.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

- ZNT : (cf. recto)

- Délai avant récolte : (cf. recto)

- Délai de rentrée dans la parcelle : 6h à l'extérieur - 8h en serre

- Nombre maximum d'application : 2 applications par an, par espèce d'insecte et par parcelle



**Protection utilisateur lors de la manipulation produit : gants en nitrile En374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse de Cat III type PB3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, et masque de type A2P3.**

### AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.



### APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

\* Marque déposée Sté PANTEK France



### CONTACTS UTILES

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	<b>N°Azur 0 810 02 30 33</b> ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	<b>Phyt'altitude</b> <b>N° Vert 0 800 887 887</b> APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 <b>01 49 64 57 33</b>
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<b>N°Azur 0 810 12 18 88</b> ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

### PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.



® Marque déposée BASF Mageos® MD - Septembre 2014 Réf. 318COIE0914NORD - Annule et remplace toutes les versions précédentes. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N° Azur de BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

BASF France S.A.S. - division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45

[www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)